

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOT



<b>SÉANCE DU CONSEIL DU 27 FÉVRIER 2014</b>
---

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept février à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Rampoux, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

*Nombre de membres en exercice : quarante-trois.*

*Date de convocation : 21 février 2014.*

*Présents :* Mesdames BESSIERES Rosette, BLANC Madeleine, DELPECH Anne-Marie, FIGEAC Mireille, MAZEAU Claudine, VIGNAUD Fabienne et MM. ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, ASTORG Jean-Claude, AUBRY Richard, BARGUES André, BESSOU Jacques, BLADIÉ Germain André, CAMBOU Francis, COSTES Serge, CUMER René, CUROUX Dominique, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, LAFAGE Laurent, LAFON Joël, LAVERGNE Christian, MALEVILLE Bernard, MARTEL Jean-Luc, MARTIN Thierry, MONTHUS Marie-Jeanne, PAUL Marcel, PÉRIÉ Pascal, PUGNET Charles, RENAUX Alain, ROUX Jacques, THEULET Christian, TOURON Bruno, VAYSSIÈRES André, VILARD Gilles.

*Absents :* BOUSCASSE Yvon, DRUET Hélène, DUPUY Jacques, CABANEL Jean-Pierre, GRINFAN Nadine, GUILLOTEAU Gilles, LAVAL Gérard, LAVILLE Christian.

M. LAFAGE Laurent a été élu secrétaire de séance.

<b>I. INFORMATION DU CONSEIL</b>
----------------------------------

**MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE PASSÉS PAR DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT :**

Le Président rappelle la délibération n° 13.1501.01 du 15 janvier 2013 qui le charge, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Le Président donne lecture de la liste des marchés à procédure adaptée passés dans le cadre de cette délégation depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

Objet	Entreprise retenue	Montant HT
Fourniture de 60T de pouzzolane pour viabilité hivernale voirie	Sarl Rodriguez (43 Ste Florine)	2 160 €
Maîtrise d'œuvre / aménagement d'un gîte d'étape à Cazals	Jarrige architecte (46 Catus) + BET CEI CARCY	13 455 €
Aménagement sous-sol maison médicale Cazals :		
Avenant lot électricité (+luminaires)	Sarl Jouclas (46 Laburgade)	1 511 €
Menuiserie (ajout placards)	Sarl Lavergne (24 Sarlat)	965 €
Chauffage (remplacement régulation)	Sarl Guimbeau (46 Bédrier)	2 100 €
Assurances lot 1 dommages /biens	Groupama d'Oc (64000 Pau)	13 436 €
Assurances lot 2 Responsab recours	SMACL (79 Niort)	1 750 €
Assurances lot 3 Véhicules	Groupama d'Oc (64000 Pau)	6 956 €
Assurances lot 4 Protection juridique	SA Jadis (93 Le Raincy)	715 €
Assurances lot 5 Personnel	Groupama d'Oc (64000 Pau)	20 429 €

Construction Salle culturelle Rampoux	Total :	528 792,29 €
Lot n° 1 Terrassement V.R.D.	Sarl Loubières (46300 Gourdon)	48 272 €
Lot n° 2a Gros œuvre	Sarl Moulène (46340 Lavercantière)	95 044 €
Lot n° 2b Dallage	Placeo Midi Pyrénées (31280 Drémil-Lafage)	39 310 €
Lot n° 3 Charpente métallique	Sarl Métal Fer Créations (46230 Fontanes)	74 935 €
Lot n° 4 Couverture tuiles	Sarl Couverture Prat (19600 St Pantaléon)	39 159 €
Lot n° 5 Bardage ossature bois	Sarl Lestrade (46200 Lacave)	31 155 €
Lot n° 6 Menuiserie ext alu	Ets Trivis Francis (46170 L'Hospitalet)	22 707 €
Lot n° 7 Menuiserie int bois	Sarl Lavergne (24200 Sarlat)	16 963 €
Lot n° 8 Porte industrielle	Hormann S-Ouest (47520 Le Passage d'Agén)	18 870 €
Lot n° 9 Plâtrerie isolation	Sarl Vigie et Fils (46300 Gourdon)	34 111 €
Lot n° 10 Electricité	Sas Cros Denis (24200 St Vincent La Paluel)	24 658 €
Lot n° 11 Plomberie Sanitaire	Sarl Cournac (46340 Lavercantière)	9 571 €
Lot n° 12 Chauffage Climatisation	Sas Cros Denis (24200 St Vincent La Paluel)	23 201 €
Lot n° 13 Carrelage Faïence	Compagnons Carreleurs (19 St Pantaléon)	11 138 €
Lot n° 14 Peinture	Rodes Jean-Claude (46300 Gourdon)	13 753 €
Lot n° 15 Cuisine	Equip Froid (19000 Tulle)	22 020 €
Lot n° 16 Signalétique	Sarl Megacom (46100 Figeac)	3 920 €
Remplacement élément régulation chauffage école Cazals	Cl. CAMBON (46 Marminiac)	1 306 €
Accompagnement Projet Economique Bois Massif central	Cabinet Efficient Innovation (75 Paris) + Vivier Bois Massif Central (63 Clermont Fd)	59 000 €
Edition dépliant Office Tourisme	Imprimerie Publiquery (46 Cahors)	1 013 €

### VIREMENT DE CRÉDIT DU COMPTE DE DÉPENSES IMPRÉVUES AU PROFIT D'UN COMPTE D'IMPUTATION PAR NATURE :

Le Président rappelle les dispositions des articles L.2322-1 et L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction 89-18 MO du 30 janvier 1989 relative aux modalités de fonctionnement des chapitres de dépenses imprévues. Le conseil de communauté peut ouvrir au budget un crédit pour dépenses imprévues ; ce crédit peut être employé par le Président pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'a été inscrite au budget. Le Président doit rendre compte de cette utilisation « à la première séance qui suit l'ordonnancement ».

Le Président donne connaissance de l'utilisation de ce crédit depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

BUDGET PRINCIPAL 2013	DEPENSES	
	Comptes	Montant
Intitulé		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		-
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	022	- 1 700,00
<b>657364 - Subventions aux services rattachés (TàD)</b>	657364	1 700,00

## II. DÉLIBÉRATIONS

### N° 14.2702.01 - RÉNOVATION DE LA TOITURE ANCIEN PRESBYTÈRE DES ARQUES

Le Président rappelle la nécessité de réaliser une réfection de la toiture de l'ancien presbytère aux Arques, bâtiment classé à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Il présente le projet établi par l'architecte Marina Bergougnoux comprenant la rénovation complète de la couverture en tuiles plates du corps principal du bâtiment, la reprise de la chaîne d'angle du pignon Est et la pose de gouttières en cuivre.

Ces travaux sont estimés à un montant de 45 000 euros HT et pourraient bénéficier d'aides financières selon le plan de financement suivant :

Dépenses :

Travaux :	45 000 € HT
Honoraires :	4 151 € HT
TOTAL :	49 151 € HT

Recettes :

Etat DRAC/ Conseil Général du Lot (50% des travaux)	22 500 €
Région Midi-Pyrénées (20% des travaux)	9 000 €
Autofinancement (30% des travaux et 100% des honoraires)	<u>17 651 €</u>
TOTAL	49 151 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- d'engager les travaux de rénovation présentés,
- de valider le plan de financement ci-dessus,
- de charger le Président ou son représentant de toutes les décisions nécessaires à cette opération et notamment de déposer le permis de construire.

- MÊME SÉANCE -

**N° 14.2702.02 - AVIS SUR LE P.L.U. DES ARQUES**

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a été saisi par la commune des Arques pour donner un avis sur leur projet de Plan Local d'Urbanisme.

Après présentation et délibération, le Conseil de communauté décide à l'unanimité de rendre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune des Arques.

- MÊME SÉANCE -

**N° 14.2702.03 - CENTRE SOCIO-CULTUREL À RAMPOUX – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Président rappelle l'opération de construction d'une salle socio-culturelle dont les travaux viennent de démarrer à Rampoux.

Le Président indique qu'une aide de l'État de 18 000 euros a été proposée pour ce projet par Madame Dominique ORLIAC, Députée du Lot au titre de la réserve parlementaire.

Le Président propose de modifier le plan de financement pour intégrer cette subvention complémentaire.

Il propose le plan de financement suivant :

<u>DEPENSES HT :</u>		<b>646 290,50 €</b>
<u>RECETTES :</u>	%	Montant
EUROPE (Feader)	23,2%	150 000,00 €
Région Midi-Pyrénées	7,6%	49 258,00 €
Département du Lot (FAIE)	15,5%	100 000,00 €
État (Min Intérieur)	2,8%	18 000,00 €
Autofinancement	50,9%	329 032,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>646 290,50 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- valide le plan de financement présenté,
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

**- MÊME SÉANCE -****N° 14.2702.04 - CENTRE SOCIO-CULTUREL À RAMPOUX – ACHAT DE TERRAINS COMPLEMENTAIRES**

Le Président rappelle l'opération de construction d'une salle socio-culturelle à Rampoux ; il informe les membres du conseil que 2 parcelles cadastrées A 801 (2008 m<sup>2</sup>) et A540 (3322 m<sup>2</sup>) jouxtant le projet pourraient être achetées.

Il précise que l'acquisition de ces parcelles permettrait de faciliter les aménagements extérieurs du projet, et notamment l'assainissement autonome et la circulation périphérique au bâtiment. Il indique avoir négocié avec le propriétaire un prix global de 18 000 euros pour les 2 parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 3 voix contre, 14 abstentions et 18 voix pour :

- décide d'acheter les parcelles cadastrées A 801 (2008 m<sup>2</sup>) et A540 (3322 m<sup>2</sup>) à Rampoux aux indivis THOMAS et ce, au prix de 18 000 euros ;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision et notamment la signature des actes.

**- MÊME SÉANCE -****N° 14.2702.05 - POLE INTERCOMMUNAL DES SERVICES D'AIDE À LA PERSONNE (SOUS-SOL MAISON MÉDICALE CAZALS)**

Le Président indique que les locaux récemment aménagés au sous-sol de la maison médicale vont permettre d'accueillir les permanences de différents services d'aide à la personne. Il indique qu'il y a lieu de fixer les conditions d'occupation de ces locaux qui se répartissent ainsi :

- Bureaux 1 (11,25 m<sup>2</sup>) et 2 (12,75 m<sup>2</sup>) : attribués au Conseil Général du Lot pour des permanences CMS, PMI, etc.,
- Bureau 3 (11,30 m<sup>2</sup>) partagé pour les permanences de : Lot à Domicile (1 matinée par semaine), Optim Services (1 demi-journée par semaine), Bouriane Solidarité (1 journée par mois), Aide aux aidants, (1 journée par mois).

Le Président indique que l'occupation des bureaux 1 et 2 attribués au Conseil Général est en cours de négociation et se fera dans le cadre d'un échange avec les bureaux du centre d'exploitation routier que pourra occuper le service technique de la communauté de communes.

S'agissant du bureau n° 3, compte tenu de la modicité des sommes qui pourraient raisonnablement être demandées pour ces permanences ponctuelles, le Président propose une mise à disposition à titre gracieux.

Après délibération, le Conseil de communauté à l'unanimité :

- charge le Président ou son représentant des négociations avec le Conseil Général du Lot pour la mise à disposition des bureaux 1 et 2 ;
- décide de mettre à disposition le bureau n° 3 gratuitement pour les permanences des divers services sociaux qui en feraient la demande et ce, selon un planning concerté.

**- MÊME SÉANCE -****N° 14.2702.06 - RÉGIE DE RECETTES ALSH DÉGAGNAC - ANNEXE 1 - TARIFS DES SORTIES EXCEPTIONNELLES 2014**

Le Président informe qu'il convient de fixer les tarifs des sorties exceptionnelles prévues en 2014 pour la régie de recettes du Centre de loisirs de Dégagnac (annexe 1). Les tarifs journaliers restent quant à eux inchangés.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les tarifs des sorties exceptionnelles 2014 du Centre de loisirs de Dégagnac de la manière suivante :

Participation repas (thème)	+2,00 € par enfant
Cinéma	+3,00 € par enfant
Centre équestre	+5,00 € par enfant
Bowling, patinoire, accrobranche, Quercyland, descente Dordogne	+7,50 € par enfant
Piscine couverte	+3,00 € par enfant

Walibi été	21,00 € sans aide	19,00 € avec aide QF≤650
Sortie Futuroscope	110 € 1 <sup>er</sup> enfant	105 € 2 <sup>ème</sup> enfant
Séjour océan	130 € 1 <sup>er</sup> enfant	120 € 2 <sup>ème</sup> enfant
Moto-quad avril et été	19,00 €	

- MÊME SÉANCE -

#### **N°14.2702.07 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur RENAUX Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 du budget principal de la Communauté de communes, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES CAZALS SALVIAC</b>						
Résultats reportés Opérations de l'exercice		485 105,69	184 948,78		184 948,78	485 105,69
	2 408 798,24	3 190 617,20	1 676 009,18	863 561,00	4 084 807,42	4 054 178,20
<b>TOTAUX</b>	<b>2 408 798,24</b>	<b>3 675 722,89</b>	<b>1 860 957,96</b>	<b>863 561,00</b>	<b>4 269 756,20</b>	<b>4 539 283,89</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		1 266 924,65	997 396,96			269 527,69
			388 932,00	437 984,00	388 932,00	437 984,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 408 798,24</b>	<b>3 675 722,89</b>	<b>2 249 889,96</b>	<b>1 301 545,00</b>	<b>4 658 688,20</b>	<b>4 977 267,89</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>1 266 924,65</b>	<b>-948 344,96</b>			<b>318 579,69</b>

2° / Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
3° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,  
4° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

#### **N°14.2702.08 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE M4 CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur RENAUX Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe

Chaufferie et réseau de chaleur à Cazals, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE A CAZALS M4</b>						
Résultats reportés		811,62		31 642,71	0,00	32 454,33
Opérations de l'exercice	53 504,29	52 934,05	28 624,51	21 349,96	82 128,80	74 284,01
<b>TOTAUX</b>	<b>53 504,29</b>	<b>53 745,67</b>	<b>28 624,51</b>	<b>52 992,67</b>	<b>82 128,80</b>	<b>106 738,34</b>
Résultats de clôture		241,38		24 368,16		24 609,54
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>53 504,29</b>	<b>53 745,67</b>	<b>28 624,51</b>	<b>52 992,67</b>	<b>82 128,80</b>	<b>106 738,34</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>241,38</b>		<b>24 368,16</b>		<b>24 609,54</b>

2° / Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**- MÊME SÉANCE -**

**N°14.2702.09 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur RENAUX Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe Multiple rural à Frayssinet-le-Gélat, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL A FRAYSSINET M14</b>						
Résultats reportés		6 726,31	1 515,35		1 515,35	6 726,31
Opérations de l'exercice	21 624,77	23 615,10	16 700,80	16 056,50	38 325,57	39 671,60
<b>TOTAUX</b>	<b>21 624,77</b>	<b>30 341,41</b>	<b>18 216,15</b>	<b>16 056,50</b>	<b>39 840,92</b>	<b>46 397,91</b>
Résultats de clôture		8 716,64	2 159,65			6 556,99
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>21 624,77</b>	<b>30 341,41</b>	<b>18 216,15</b>	<b>16 056,50</b>	<b>39 840,92</b>	<b>46 397,91</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>8 716,64</b>	<b>-2 159,65</b>			<b>6 556,99</b>

2° / Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## - MÊME SÉANCE -

**N° 14.2702.10 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur RENAUX Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe Transport à la demande, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORT M4</b>						
Résultats reportés	22,50				22,50	0,00
Opérations de l'exercice	13 525,38	13 525,38			13 525,38	13 525,38
<b>TOTAUX</b>	<b>13 547,88</b>	<b>13 525,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 547,88</b>	<b>13 525,38</b>
Résultats de clôture		-22,50	0,00			-22,50
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>13 547,88</b>	<b>13 525,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 547,88</b>	<b>13 525,38</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>-22,50</b>	<b>0,00</b>			<b>-22,50</b>

2° / Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## - MÊME SÉANCE -

**N° 14.2702.11 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2013 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **1 266 924,65 €** ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget principal :

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	485 105,69 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 184 948,78 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13**

Solde d'exécution de l'exercice	- 812 448,18 €
Solde d'exécution cumulé (001 D)	- 997 396,96 €

**RESTES A REALISER AU 31/12/13**

Dépenses d'investissement	- 388 932,00 €
Recettes d'investissement	437 984,00 €
Solde	49 052,00 €

.../...

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-	997 396,96 €
Rappel du solde des restes à réaliser		49 052,00 €
Besoin de financement total	-	948 344,96 €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice		781 818,96 €
Résultat antérieur		485 105,69 €
Total à affecter		1 266 924,65 €

**AFFECTATION**

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2014)	-	<b>948 344,96 €</b>
2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2014)		€
3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2014 ligne 002		<b>318 579,69 €</b>

- MÊME SÉANCE -

**N°14.2702.12 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 - BUDGET ANNEXE  
CHAUFFERIE ET RÉSEAU DE CHALEUR**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2013 du budget annexe chaufferie et réseau de chaleur ;  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 ;  
Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **241,38 €** ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté		811,62 €
Résultat d'investissement antérieur reporté		31 642,71 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13**

Solde d'exécution de l'exercice (R-D)	-	7 274,55 €
Solde d'exécution cumulé (001 R)		24 368,16 €

**RESTES A REALISER AU 31/12/13**

Dépenses d'investissement	-	€
Recettes d'investissement		€
Solde		€

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13**

Rappel du solde d'exécution cumulé		24 368,16 €
Rappel du solde des restes à réaliser		- €
Excédent de financement total		24 368,16 €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	-	570,24 €
Résultat antérieur		811,62 €
Total à affecter		241,38 €

.../...



**AFFECTATION**

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2014)	- €
2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2014)	- €
3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2014 ligne 002	<b>241,38 €</b>

**- MÊME SÉANCE -**

**N° 14.2702.13 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 – BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2013 du budget annexe du multiple rural ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **8 716,64 €** ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	6 726,31 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 1 515,35 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13**

Solde d'exécution de l'exercice (R-D)	- 644,30 €
Solde d'exécution cumulé (001 R)	- 2 159,65 €

**RESTES A REALISER AU 31/12/13**

Dépenses d'investissement	- €
Recettes d'investissement	- €
Solde	- €

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 2 159,65 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- €
Besoin de financement total	- 2 159,65 €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	1 990,33 €
Résultat antérieur	6 726,31 €
Total à affecter	8 716,64 €

**AFFECTATION**

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2014)	- <b>2 159,65 €</b>
2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2014)	- <b>2 350,00 €</b>
3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2014 ligne 002	<b>4 206,99 €</b>

**- MÊME SÉANCE -**

**N° 14.2702.14 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT À LA DEMANDE**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2013 du budget annexe de transport à la demande ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un déficit d'exploitation de **22,50 €** ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-	22,50 €
Résultat d'investissement antérieur reporté		

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13**

Solde d'exécution de l'exercice (R-D)		- €
Solde d'exécution cumulé (001 R)		- €

**RESTES A REALISER AU 31/12/13**

Dépenses d'investissement		- €
Recettes d'investissement		- €
Solde		- €

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13**

Rappel du solde d'exécution cumulé		- €
Rappel du solde des restes à réaliser		- €
Besoin de financement total		- €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	13 525,38	13 525,38	- €
Résultat antérieur			- 22,50 €
Total à affecter			- 22,50 €

**AFFECTATION**

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2014)		- €
2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2014)		- €
3/ Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2014 (ligne 002)		- 22,50 €

- MÊME SÉANCE -

**N° 14.2702.15 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014**

Monsieur le Président informe le conseil de communauté des demandes de subventions reçues de la part d'associations locales dont les activités entrent dans le champ des compétences transférées par les communes à la communauté de communes.

Il indique que les propositions sont issues du travail d'instruction des dossiers de demandes, réalisé par la Commission culture et la Commission finances. Il précise que l'aide au transport aux coopératives scolaires est proposée sous la forme suivante : maintien de la prise en charge directe à 100% des frais de transport à la piscine ; prise en charge à 75% des frais de transport des séjours et des sorties pédagogiques, culturelles et sportives, plafonnée à 1 500 euros par RPI (les écoles de Salviac comptant pour un RPI).

Le Président demande aux élus administrateurs de certaines associations de sortir de la salle au moment du vote relatif à l'association en question : M. Alazard Laurent pour l'Entente Cazals-Montcléra, Mme Monthus Marie-Jeanne pour Lectures au Cantou, M. Cumer René pour le Cyclotourisme Salviac et M. Vilard Gilles pour la SCIC Initiative pour l'Environnement.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une aide au transport aux coopératives scolaires selon les modalités proposées et d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2014 selon le tableau annexé.

	EN EUROS	Vote 2014	Voix
compétence	<b>SUBVENTIONS - Article 6574</b>	<b>307 243</b>	

tourisme	Office Tourisme Fonctionnement	46 000	unanimité
tourisme	Office de Tourisme demande exceptionnelle / 2 ans	6 000	
tourisme	Office de tourisme personnel mis à disposition	26 500	
<i>Tourisme</i>	<i>sous-total tourisme</i>	<i>78 500</i>	
enfance	Bambin'ado (crèche = 77300 + ALSH = 33300 + RAM = 8400)	119 000	unanimité
enfance	Ecoute s'il joue (crèche Gourdon)	2 000	unanimité
enfance	Maison des Assistantes Maternelles Frayssinet	7 200	unanimité
enfance	Coopératives scolaires sorties pédagogiques y compris séjour fin d'année 75% sur production facture (plafond 1500 € / RPI)	6 000	unanimité
enfance	Atelier Danse (hip-hop, modern-jazz)	2 000	unanimité
enfance	Cavaliers Bois Beaulieu		
enfance	Entente Cazals-Montcléra (école de foot)	1 500	unanimité
enfance	Tennis Club Salviac (enfance)	1 100	unanimité
<i>Enfance</i>	<i>sous-total enfance</i>	<i>138 800</i>	
culture	Animation et Culture (musique classique)	3 000	unanimité
culture	Ateliers des Arques (arts plastiques)	4 000	unanimité
culture	Chercheurs d'étoiles (théâtre)	1 500	unanimité
culture	Cinéma Gindou	13 500	unanimité
culture	Cie Acétès (théâtre)	7 000	unanimité
culture	Culture & patrimoine de Frayssinet le Gélât (bibliothèque Frayssinet)	500	unanimité
culture	Faits et Gestes (danse contemporaine) <i>Rdce Foyer Marminiac / DRAC coordination du projet</i>	8 000 3 500	unanimité
culture	Goujoun'Art (arts plastiques)	1 550	unanimité
culture	L'Abbaye Nouvelle (musique)	1 800	unanimité
culture	La Marotte - Festi'Citoyen (musique)	700	unanimité
culture	Lecture au Cantou (bibliothèque Cazals)	500	unanimité
culture	Les Amis de Marminiac (festival musique classique)	3 500	unanimité
culture	Musique au coin de la rue (école de musique)	11 500	unanimité
culture	Musée du machinisme Salviac	500	unanimité
culture	Par mots et par livres (bibliothèque Salviac)	500	unanimité
culture	Rencontres d'Antan	1 500	unanimité
culture	Un train peut en cacher un autre (arts plastiques)	1 000	unanimité
culture	Les Barjacaires	1 200	unanimité
<i>Culture</i>	<i>sous-total culture</i>	<i>65 250</i>	
action sociale	Les Jardiniers Bourians	6 500	unanimité
action sociale	SCIC Initiatives Environnement	12 343	unanimité - 2 abs
action sociale	Mutuelles coup dur	1 500	unanimité
habitat	A.D.I.L.	850	unanimité
<i>Action sociale</i>	<i>sous-total Social</i>	<i>21 193</i>	

.../...

enfance	Felix PI-LOT (moto)	1 000	unanimité
culture	Chorale EN (Jeunesse musicale)	1 000	unanimité
	Antenne d'Oc	0	unanimité - 1 abs
enfance	Roller Salviac	1 000	unanimité
	Cyclotourisme Salviac	500	unanimité
	Vieilles Horloges de Salviac	0	unanimité - 1 abs
	Droits des femmes et familles	0	unanimité
<i>Nouvelles</i>	<i>Nouvelles demandes</i>	3 500	
Aides haut-débit		1 000	unanimité
<b>6574</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>308 243</b>	

**- MÊME SÉANCE -**

**N° 14.2702.16 – MOTION POUR LA GARE DE DÉGAGNAC**

Le conseil de communauté a pris connaissance de la suppression des arrêts du soir en gare de Dégagnac dans le sens Cahors-Brive. Les usagers peuvent donc prendre le train le matin à Dégagnac pour aller travailler à Cahors mais, à l'exception du vendredi, ne peuvent revenir le soir à Dégagnac !

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande à la SNCF de rétablir les arrêts du soir en gare de Dégagnac qui ont été supprimés.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Ont signé les membres présents.**

Date	n°	Objet	FOLIO
<b>27/02/14</b>			
14.2702.	01	Rénovation de la toiture ancien Presbytère des Arques	2014-03
14.2702.	02	Avis sur le P.L.U. des Arques	2014-04
14.2702.	03	Centre socio-culturel à Rampoux – Modification du plan de financement	2014-04
14.2702.	04	Centre socio-culturel à Rampoux – Achat de terrains complémentaires	2014-05
14.2702.	05	Pôle intercommunal des services d'aide à la personne (sous-sol Maison médicale Cazals)	2014-05
14.2702.	06	Régie de recettes ALSH Dégagnac - annexe 1 - Tarifs des sorties exceptionnelles 2014	2014-05
14.2702.	07	Approbation du Compte Administratif 2013 – Budget principal	2014-06
14.2702.	08	Approbation du Compte Administratif 2013 – Budget annexe M4 Chaufferie et réseau de chaleur	2014-06
14.2702.	09	Approbation du Compte Administratif 2013 – Budget annexe Multiple rural	2014-07
14.2702.	10	Approbation du Compte Administratif 2013 – Budget annexe Transport à la demande	2014-08
14.2702.	11	Affectation du résultat 2013 – Budget principal	2014-08
14.2702.	12	Affectation résultat 2013 Budget annexe Chaufferie	2014-09
14.2702.	13	Affectation du résultat 2013 – Budget annexe Multiple	2014-10
14.2702.	14	Affectation du résultat 2013 Budget annexe Transport	2014-10
14.2702.	15	Subventions aux associations 2014	2014-11
14.2702.	16	Motion pour la gare de Dégagnac	2014-13